

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 16 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u>	
<i>Arrêté de police du Gouverneur du 15 avril 2022 concernant la randonnée cyclotouristique Liège-Bastogne-Liège Challenge prévue le 23 avril 2022.</i>	205
<u>N°17 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u>	
<i>Arrêté de police du Gouverneur du 19 avril 2022 concernant la randonnée cyclotouristique Philippe Gilbert Classic prévue le 1^{er} mai 2022.</i>	207
<u>N° 18 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u>	
<i>Arrondissement de LIÈGE</i>	210
<i>AWANS</i>	
<i>AYWAILLE</i>	
<i>CHAUDFONTAINE</i>	
<i>ESNEUX</i>	
<i>FLÉRON</i>	
<i>SOUMAGNE</i>	
<i>VISÉ</i>	
<i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i>	212
<i>BRAIVES</i>	
<i>CLAVIER</i>	
<i>HUY</i>	
<i>OUFFET</i>	
<i>Arrondissement de VERVIERS</i>	213
<i>THIMISTER-CLERMONT</i>	
<i>PLOMBIÈRES</i>	

**N° 16 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 15 avril 2022 concernant la randonnée cyclo-touristique Liège-Bastogne-Liège Challenge prévue le 23 avril 2022.

ARRÊTÉ DE POLICE



Le Gouverneur,

- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu la décision du Comité de concertation d'employer le baromètre corona dès le 28 janvier 2022 comme outil de communication et d'orientation politique, prévoyant des codes rouge, orange et jaune ;
- Vu le passage en code jaune décidé lors du Comité de concertation du 4 mars 2022 ;
- Vu les dispositions ADEPS prévues par la Fédération Wallonie Bruxelles concernant les activités physiques et sportives en code Jaune ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Maxime Mageren, en date du 12 octobre 2021, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Liège-Bastogne-Liège Challenge traversant les communes de Aywaille, Seraing, Spa, Chaudfontaine, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Trois-Ponts ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 23 mars 2022 traversant les communes de Aywaille, Seraing, Spa, Chaudfontaine, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Trois-Ponts ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Liège-Bastogne-Liège Challenge répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Aywaille, en date du 4 mars 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Seraing, en date du 17 février 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Spa, en date du 25 février 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Trois-Ponts, en date du 31 mars 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Chaudfontaine, en date du 4 avril 2022 ;
- Considérant qu'à la date du 23 mars 2022 les communes de Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;
- Considérant les dispositions ADEPS de la Fédération Wallonie Bruxelles inhérentes au code jaune, répertoriées ici <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8682>.

A R R E T E :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Liège-Bastogne-Liège Challenge prévue le 23 avril 2022 est autorisée à traverser le territoire des communes de Aywaille, Seraing, Spa, Chaudfontaine, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Trois-Ponts ;

Article 2 – L’organisateur s’engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l’arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné et aux dernières dispositions particulières inhérentes à la situation sanitaire :

- l’itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l’itinéraire, dans le respect de l’ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 5 000 € (cinq mille euros) couvrant l’organisation de la présente randonnée a été versée par GOLAZO au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d’arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l’environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l’article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l’article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n’adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l’organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aywaille, Seraing, Spa, Chaudfontaine, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Trois-Ponts ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Secova, Seraing-Neupré, Fagnes, Condroz, Liège, Stavelot-Malmedy ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l’arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours WAL, IILE, VHP, HEMECO ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu’un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d’Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d’Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 15 avril 2022



Catherine Delcourt
Gouverneur f.f.

**N°17 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 19 avril 2022 concernant la randonnée cyclo-touristique Philippe Gilbert Classic prévue le 1^{er} mai 2022.

ARRÊTÉ DE POLICE



Le Gouverneur,

- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu la décision du Comité de concertation d'employer le baromètre corona dès le 28 janvier 2022 comme outil de communication et d'orientation politique, prévoyant des codes rouge, orange et jaune ;
- Vu le passage en code jaune décidé lors du Comité de concertation du 4 mars 2022 ;
- Vu les dispositions ADEPS prévues par la Fédération Wallonie Bruxelles concernant les activités physiques et sportives en code Jaune ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de **Monsieur Maxime Mageren**, en date du **12 octobre 2021**, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique **Philippe Gilbert Classic** traversant les communes de **Aywaille, Ferrières, Neupré, Saint-Georges/Meuse, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Amay, Anthisnes, Clavier, Engis, Hamoir, Huy, Modave, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux, Tinlot** ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du **1^{er} avril 2022** traversant les communes de **Aywaille, Ferrières, Neupré, Saint-Georges/Meuse, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Amay, Anthisnes, Clavier, Engis, Hamoir, Huy, Modave, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux, Tinlot** ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique **Philippe Gilbert Classic** répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Aywaille** en date du **4 mars 2022** ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Anthisnes** en date du **15 février 2022** ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Ferrières** en date du **28 mars 2022** ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Neupré** en date du **17 mars 2022** ;

- Considérant la décision rendue pour la commune de **Saint-Georges/Meuse** en date du **8 février 2022** ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Villers-le-Bouillet** en date du **22 février 2022** ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de **Wanze** en date du **25 février 2022** ;
- Considérant qu'à la date du 1^{er} avril 2022, les communes de Amay, Clavier, Engis, Hamoir, Huy, Modave, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux, Comblain-au-Pont, Tinlot n'ont pas rendu un avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;
- Considérant les dispositions ADEPS de la Fédération Wallonie Bruxelles inhérentes au code jaune, répertoriées ici <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8682>.

A R R E T E :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique **Philippe Gilbert Classic** prévue le **1^{er} mai 2022** est autorisée à traverser le territoire des communes de : **Aywaille, Ferrières, Neupré, Saint-Georges/Meuse, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Amay, Anthisnes, Clavier, Engis, Hamoir, Huy, Modave, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux, Tinlot** ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné et aux dernières dispositions particulières inhérentes à la situation sanitaire :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de **5000 € (cinq mille euros)** couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par GOLAZO au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aywaille, Ferrières, Neupré, Saint-Georges/Meuse, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Amay, Anthisnes, Clavier, Engis, Hamoir, Huy, Modave, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux, Tinlot ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Secova, Condroz, Seraing-Neupré, Meuse-Hesbaye, Huy, Stavelot-Malmedy, Fagnes ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours WAL, HEMECO, IILE, VHP ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 19 avril 2022



Catherine Delcourt
Gouverneur f.f.

N° 18 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE

Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

AWANS	OTHEE	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des commémorations de l'Armistice à Othée le 08 mai 2022.	11/04/2022
	HOGNOUL	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des commémorations de l'Armistice, Rue Louis Germeaux à 4342 Hognoul le jeudi 05 mai 2022.	11/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier de raccordement à l'égout rue F. Hanon, 70 à 4340 Awans entre le 12 avril et le 13 avril 2022, le stationnement des véhicules sera interdit des deux côtés de la Chaussée et la vitesse sera limitée à 30km/h.	11/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une rénovation de voirie (obstruction totale) du 19 avril au 16 mai 2022, la circulation des véhicules sera interdite rue F. Hanon en sa partie comprise entre le n°70 et le carrefour formé avec la rue de Huy, un itinéraire de déviation sera mis en place par les rues des Champs et J. Delmotte.	05/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion pour le placement d'un échafaudage – Autorisation – Rue Joseph Wauters n°5 à 4340 Awans, du 12 avril au 10 mai 2022.	11/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux d'abattage d'arbres rue d'Awans, le 08 avril 2022 de 08h00 à 16h00, la circulation sera interdite.	07/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des travaux de réfection de voirie rue des Saules entre le 11 et le 14 avril 2022, la circulation sera interdite.	07/04/2022

	VILLERS- L'EVÉQUE	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion De la fête foraine, le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits rue de la Chapelle du 13 avril au 20 avril 2022.	05/04/2022
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un affaissement de voirie rue A. Defuisseaux, à hauteur du 64, le stationnement des véhicules sera interdite des deux côtés de la Chaussée du 29 mars au 06 avril 2022.	05/04/2022
AYWAILLE		Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.	21/03/2022
CHAUDFONTAINE		Ordonnance de police - Mesures de circulation rue de Trooz suite aux travaux du lotissement « Matexi – Monchamps » du 04 avril au 13 avril et du 19 avril au 22 avril 2022.	05/04/2022
		Règlement relatif aux cimetières, funérailles et sépultures : arrêt.	31/03/2022
ESNEUX		Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un remplacement de raccordement pour le compte de la CILE, Avenue Montéfiore n°34 et n°39, les travaux étant prévus à partir du 04/05/2022 et pour une durée de 10 jours ouvrables.	07/04/2022
		Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de raccordement à l'égout, rue Sécheval n°16 – les travaux étant prévus à partir du 11/04/2022 et pour une durée de 3 jours ouvrables.	07/04/2022
FLÉRON		Délibérations du Conseil communal – Adoption d'un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Création d'une place de stationnement réservée pour personnes handicapées sur une voirie communale.	22/02/2022
SOUMAGNE		Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour travaux dans une habitation/pose d'un conteneur, Avenue Jean Jaurès 1C du 15/04/2022 au 19/04/2022.	12/04/2022
		Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour raccordement pour la SWDE (fouille en trottoir), rue Ladrie (face au n°3) du 20/04/2022 au 21/04/2022.	12/04/2022
		Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour raccordement électrique, rue Ways 33 du 25/04/2022 au 30/06/2022.	12/04/2022
		Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour travaux en trottoir pour un raccordement SWDE, rue d'Oultremont 4 du 15/04/2022 au 24/04/2022.	12/04/2022

		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme déménagement, Chaussée de Wégimont 13 du 22/04/2022 au 30/04/2022.</i>	12/04/2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour sablage d'une façade, rue Sur les Heids 24 du 19/04/2022 au 13/05/2022.</i>	05/04/2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour travaux de rénovation de toiture et évacuation de déchets via un conteneur, rue Pierre Curie 27 du 13/04/2022 au 23/04/2022.</i>	31/03/2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour déménagement avec élévateur, rue Louis Pasteur 4 du 21/05/2022 au 21/05/2022.</i>	04/04/2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour rénovation + évacuation de déchets (pose d'un conteneur sur le trottoir), rue Oultremont 100 du 15/04/2022 au 19/04/2022.</i>	04/04/2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation – Signalisation conforme pour déménagement avec élévateur, rue Jean-Louis Paggen 6 du 20/04/2022 au 21/04/2022.</i>	05/04/2022
VISÉ		<i>Ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière - Sur le stationnement des véhicules rue Saint Hadelin, entre le carrefour avec la rue des Déportés et l'immeuble n°17, dans l'espace réservé par la signalisation, le mardi 29/03/2022 de 04h00 à 07h00 et le vendredi 01/04/2022 de 21h00 à 24h00 à l'occasion du placement de 3 cars devant le Collège Saint Hadelin en vue du départ en voyage scolaire. - Sur la circulation des véhicules à l'exception des riverains dans l'Allée des Platanes et l'Allée des Acacias du 23 juin 2022 à 17h00 au 27 juin à 13h00 à l'occasion de la fête des voisins organisée dans le quartier.</i>	29/03/2022

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES		<i>Arrêté de police – Mesures de circulation prises pour travaux de raccordement d'eau pour le compte de la SWDE, Chemin du Via n°9B à partir du 07 avril 2022 à 07h00 au 08 avril 2022 à 16h00.</i>	30/03/2022
CLAVIER		<i>Zone de police du Condroz – Règlement général de police – Modifications – Examen – vote – Un code pour bien vivre ensemble</i>	30/03/2022
HUY		<i>Police administrative – Règlement complémentaire à la circulation routière –</i>	04/04/2022

		<i>Réglementation du stationnement des véhicules et création de deux passages protégés pour piétons supplémentaires rue Ernest Malvoz – Régularisation de la situation.</i>	
OUFFET		<i>Règlement général de police – Modifications diverses – Approbation.</i>	<i>01/04/2022</i>

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

THIMISTER-CLERMONT		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation règlementant la circulation des usagers, à l’occasion du Chantier en voirie situé rue de l’Egalité pour le compte d’ORES du 19/04/2022 au 06/05/2022.</i>	<i>06/04/2022</i>
PLOMBIÈRES	<i>GEMMENICH</i>	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Extension d’une terrasse – Interdiction de stationner sur 3 aires de stationnement, rue César Franck, devant les immeubles numéros 7 et 9 à partir du 01/04/2022 au 31/10/2022.</i>	<i>04/04/2022</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Course cycliste du 20 août 2022 – Interdiction de circuler dans différentes rues, accès interdit sur la rue de l’Usine (au débouché de Kalottenhof) et sur la rue de Spa (au débouché du parking près du terrain de football) et interdiction d’arrêt et de stationnement dans un tronçon des rues Haute et Hack.</i>	<i>04/04/2022</i>